

Madame la Directrice
DREAL des Pays de la Loire
SCTE/DEE
5 rue FRANCOISE GIROUD – CS 16326
44263 NANTES CEDEX 2

Pornic, le 27 octobre 2020

N/Réf : CC/AG/TV/NL/SL/SM/2053/2020
Objet : Zonage d'Assainissement de Rouans
PJ : 1 dossier complet du projet de zonage d'assainissement

Madame la Directrice,

Conformément aux articles L.122-4, R.122-17 et R.122-18 du code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre du projet de mise à jour du zonage d'assainissement Eaux Usées de la commune de Rouans, afin de confirmer son éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure sur votre site internet :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous trouverez ci-joint une version papier de notre dossier, complété par une version informatique sur CDRom.

Selon l'article R.122-18 du code de l'environnement, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Le Président de la Commission
Cycle de l'Eau
Claude CAUDAL*



PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ

